

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2022

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le vingt deux mars de l'an deux mille vingt deux, à dix neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 15/03/2022
Date d'affichage CR : 24/03/2022

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur TOURCHER Hugo
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 17 décembre 2021 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 17 décembre 2021 ; détail des dépenses :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
06/01/2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	BUREAU VALLEE	22.99	BUREAU
22/12/2021	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	BUREAU VALLEE	131.29	BUREAU
07/01/2022	PRESTATION FLEURISSEMENT 2021	COMMUNE DE PANGE	594.00	EXPLOITATION
06/01/2022	LEASING COPIEUR	A3 A4 GLOBAL BUREAUTIQUE	566.40	BUREAU
30/12/2021	HORLOGE ECLAIRAGE PUBLIC	CNE SCENEO LORRAINE	102.54	EXPLOITATION

01/01/2022	ASSURANCES CUB CADET	GROUPAMA	90.89	EXPLOITATION
01/01/2022	ASSURANCES TRACTEUR ISEKI	GROUPAMA	316.48	EXPLOITATION
01/01/2022	ASSURANCES DEWES	GROUPAMA	96.88	EXPLOITATION
01/01/2022	ASSURANCES MULTIRISQUES	GROUPAMA	5065.16	EXPLOITATION
03/01/2022	ABONNEMENT 2022	LA VIE COMMUNALE	124.80	BUREAU
03/01/2022	ANNONCES LEGALES - PLU	EBRAS MEDIA PUBLICITE	79.72	EXPLOITATION
27/11/2021	CORBEILLE FRUITS	UNIGIS	41.00	RECEPTION
12/01/2022	LIGNE OPEN PRO	ORANGE	229.00	EXPLOITATION
11/01/2022	COTISATION 2022	FED. DEPT.des MAIRES MOSELLE	40.00	DIVERS
01/01/2022	PROVISION TOUS RISQUES	GRAS SAVOYE - CNRACL	1153.74	EXPLOITATION
01/01/2022	PROVISION TOUS RISQUES	GRAS SAVOYE - IRCANTEC	188.31	EXPLOITATION
14/01/2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	PROFIL	82.38	BUREAU
30/12/2021	COTISATION- 2022 au 15/04/2022	SDIS (INCENDIE)	2071.00	EXPLOITATION
30/12/2021	COTISATION- 2022 au 15/08/2022	SDIS (INCENDIE)	2071.00	EXPLOITATION
30/12/2021	COTISATION- 2022 au 15/11/2022	SDIS (INCENDIE)	2070.33	EXPLOITATION
16/12/2021	LOGICIEL PACK OPTIMA+ I-connect	COSOLUCE -	1224.98	BUREAU
03/11/2021	PRODUITS NETTOYAGES	GROUPE PLG	462.55	EXPLOITATION
20/01/2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	BUREAU VALLEE	69.99	BUREAU
26/01/2022	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	192.00	EXPLOITATION
01/02/2022	COPIES COPIEUR	A3 A4 GLOBAL BUREAUTIQUE	510.11	BUREAU
02/02/2022	ABONNEMENT 2022	JOURNAL DES MAIRES	110.00	DIVERS
31/12/2022	TIMBRES POSTE	LA POSTE	77.76	BUREAU
12/01/2022	LIGNE OPEN PRO	ORANGE	228.00	EXPLOITATION
03/01/2022	ADHESION 2022	CNVVF-VILLES & VILLAGES..	50.00	DIVERS
07/02/2022	CHEQUES CADEAUX	SEVE VERTUGO	500.00	RECEPTION
21/01/2022	COTISATION INTER CO ADH	CCHCPP	276.32	DIVERS
21/01/2022	COTISATION 2022	MATEC	167.65	DIVERS
18/01/2022	MAITRISE D'ŒUVRE-SITUATION 04	IRH CONSEIL	8256.00	EXPLOITATION
25/02/2022	COMMUNE -	UEM	3591.77	EXPLOITATION
26/02/2022	PETIT MATERIEL ENTRETIEN	BRICO DEPÔT	346.95	EXPLOITATION
28/02/2022	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	168.00	EXPLOITATION
28/02/2022	VILLES & VILLAGES FLEURIS	TRESSON TRAITEUR	351.00	RECEPTION
28/02/2022	LETTRES AR + TIMBRES	LA POSTE	42.66	BUREAU
02/03/2022	LIGNE OPEN PRO	ORANGE	228.14	EXPLOITATION

(F – Facture T – Titre C – Contribution)

DCM N° 01/2022 : COMPTE DE GESTION 2021.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Comptable Municipal pour 2021.

Le Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur de Vigy n'appelant aucune réserve ni contestation **est adopté à l'unanimité.**

DCM 02/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Placé sous la présidence de Monsieur Xavier d'ORANGE, Premier adjoint, le Conseil Municipal entend la présentation des comptes 2021, élaboré par Monsieur Le Maire.

Le Compte Administratif 2021 détaillé ci-dessous est **adopté**, hors la présence de Monsieur Le Maire, par :

- **huit voix « pour »**

- **zéro « contre »**
- **une « abstention »**

Dépenses de Fonctionnement	270 736.62 €
Recettes de Fonctionnement	316 694.51 €
Dépenses d'Investissement	74 130.24 €
Recettes d'Investissement	63 903.41 €

Retour de Monsieur Le Maire ;

DCM 03/2022 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **160 905.88 €** (cent soixante mille neuf cent cinq euros et quatre-vingt-huit centimes) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 45 957.89 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 114 947.99 €
C) RESULTAT A AFFECTER	+ 160 905.88 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT Déficit (besoin de financement) Excédent (excédent de financement)	- 25 613.01 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 7 787.00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT	33 400.01 €
<u>DECISION D'AFFECTATION</u>	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement	33 400.01 €
2- Report en fonctionnement R 002	127 505.87 €

DCM N° 04/2022 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022

Vu la décision gouvernementale de supprimer la taxe d'habitation,

Vu l'article 16 de la loi de finances de 2020, les parts communale (10.64%) et départementale (14.26%) de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ont fusionné

et sont affectées aux communes dès 2021 et ce, en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,

Conformément à l'article 1640C du code Général des Impôts, les taux de référence sont les taux calculés afin de prendre en compte le transfert aux communes de la fiscalité départementale, de la fiscalité régionale ainsi que les frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les taux suivants :

TAXES	Taux de référence 2022
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	24,90 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	36,00 %

DCM N° 05/2022 : BUDGET PRIMITIF 2022

Après consultation des acteurs concernés (commission des finances, Monsieur le Percepteur de Vigy) ; sur la proposition de Monsieur Le Maire et la présentation du budget par Monsieur Xavier D'ORANGE 1^{er} Adjoint, et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement à **428 716.87 €** (quatre cent vingt-huit mille sept cent seize euros et quatre-vingt-sept centimes)
- Recettes et Dépenses d'Investissement à **519 054.45 €** (cinq cent dix-neuf mille cinquante-quatre euros et quarante-cinq centimes).

Sortie du Conseil Municipal de Madame et Monsieur SIMON.

DCM N° 06/2022 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE

Monsieur Xavier D'ORANGE 1^{er} Adjoint soumet à remboursement une facture au nom de Electroménager Service situé au 2 rue du Trou de Lièvre 57070 METZ relative à une intervention sur la machine à laver de la MAM, et payée par Monsieur SIMON Joël pour un montant total TTC de 128.00 €, soit cent vingt-huit euros.

Cette dépense a été effectuée pour un achat de produits de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à sept voix « pour » et deux « abstentions »,

DECIDE que la somme avancée par Monsieur SIMON Joël lui soit reversée.

Retour de Madame et Monsieur SIMON.

DCM N°07/2022 : RUELLE DU TOUR DE GARDE – SECURISATION – REFECTION – CHOIX ENTREPRISE.

Vu la dangerosité de la Ruelle du Tour de Garde, et plus particulièrement l'absence d'un cheminement doux pour les piétons ;

Vu les nombreux piétons empruntant cette ruelle ;

Vu le besoin de créer une sécurisation pour le déplacement desdits piétons empruntant cette ruelle ;

Vu le besoin de créer un plateau adapté pour l'entrée sur le parking ouvert dans la cour de l'ancienne école (derrière la Mairie et la MAM) ;

Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire et,

Sur la présentation des devis de l'entreprise STRADEST relatifs aux divers travaux de rabotage + reprofilage + dépose et repose aco Drain neuf au niveau accès cour école, fourniture et pose d'un coussin berlinois avec panneaux de signalisation, reprise d'enrobés avec mise à niveau tampon et fourniture et pose de bordurette,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de réaliser lesdits travaux relatifs à la sécurisation et la réfection de la Ruelle du Tour de Garde,

DECIDE de retenir les propositions de la société STRADEST – 57280 HAUCONCOURT ;

Devis n° D22020047 du 02/02/2022 pour un montant HT de 8 979.60 € (TVA 20 %)

Soit : Huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante centimes ;

Devis n° D22030107 du 09/03/2022 pour un montant HT de 1 259.00 € (TVA 20 %)

Soit : Mille deux cent cinquante-neuf euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces travaux,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2022.

DCM N° 08/2022 : BIODIVERSITE – CONTINUITE ECOLOGIQUE AMI TVB - VALIDATION DES EMPRUNTS

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après présentation des offres de prêts de la Caisse d'Epargne,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour le prêt n° 1 Moyen terme à taux fixe d'un montant de 100 000,00 € pour une durée de 15 ans,

DECIDE de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour le prêt relais n° 2 à taux fixe d'un montant de 60 000,00 € pour une durée de 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à ces offres,

DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2022.

DCM N° 09/2022 : ACQUISITION PARCELLES BIODIVERSITE – RUISSEAU – RUISSELLEMENTS – AMI TVB 2020 2026

Le maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de faire procéder à l'acquisition, en cas de demande des propriétaires, des parcelles de terrains affectées, dans le cadre de l'AMI – TVB 2020 / 2026 à la biodiversité –continuité écologique dessous LE FRICHE et POIXE,

Vu l'étude présentée par la société **IRH Ingénieur Conseils**, sis 427 rue Lavoisier, CS 50155, 54 714 LUDRES CEDEX, Maître d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DECIDE d'acquérir les parcelles ainsi définies, pour une surface maximale définie par la Société IRH – à 17934 M2, au prix maximum de 1.50 € du mètre carré.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces acquisitions.

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2022.

DCM N° 10/2022 : CONVENTION GEMAPI CCHCPP/COMMUNE - BIODIVERSITE – RUISSEAU – RUISSELLEMENTS – AMI TVB 2020 2026

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de signer une convention de délégation temporaire de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dans le cadre de l'AMI – TVB 2020 / 2026 à la biodiversité –continuité écologique dessous LE FRICHE et POIXE,

Considérant que de manière à prendre en compte les conséquences liées au transfert ou à délégation des missions relevant de la GEMAPI et afin de permettre à l'EPCI de structurer cette compétence en adéquation avec les enjeux de son territoire, l'EPCI souhaite déléguer temporairement par convention à la commune de Servigny-Lès-Sainte-Barbe une partie des missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement,

La commune de Servigny-Lès-Sainte-Barbe, membre de la CCHCPP souhaite restaurer et valoriser la trame verte et bleue et répondre aux enjeux biodiversité, ruissellement/coulées de boues et inondations sur son territoire. Elle a élaboré un projet contenant notamment, pour la trame bleue, la réouverture d'un cours d'eau en tête de bassin, la restauration d'une Zone Humide, entre Dessous le Fiche et Poixe. Le projet global trame verte et bleue entre dans le cadre de l'appel à projets Trame Verte et Bleue Grand Est.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'approuver la signature de la présente convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à convention.

DCM N° 11/2022 : LOCATION DE GARAGE 22 RUE PRINCIPALE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de procéder à la location du garage communal situé au 22 rue Principale, lequel est actuellement libre de tout locataire,

Vu la demande présentée par Monsieur PIERRARD Sylvain, demeurant 22 rue principale à 57640 Servigny-Lès-Sainte-Barbe,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DECIDE de procéder à la location dudit garage selon les termes suivants :

- Redevance mensuelle de 45 €,
- Contrat de location de cinq années, reconductible 2 fois,
- Révision annuelle selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL)

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à tous les actes concernant cette location.

DCM N°12/2022 : BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE – CREATION – SIGNATURE DES DOSSIERS ET DEMANDES DE SUBVENTION.

Vu la volonté affichée par la Communauté de Communes dans la transition énergétique, le respect de l'environnement et l'indépendance énergétique,

Vu la nécessité de mettre en place les dispositifs permettant cette transition énergétique,

Vu les besoins de créations d'emplacements publics avec bornes de recharge électrique,

Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, et

Vu le devis présenté par l'UEM, pour la création de deux bornes de recharge électrique pour les véhicules sur deux places de parking, au 1 rue principale, le long du chemin rural de la « Large Voie »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE de procéder à cette création,

DECIDE de retenir la proposition de la société UEM,

DECIDE de déléguer la compétence IRVE à l'UEM,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette implantation et à établir tous les dossiers de demandes de subvention relatifs à cette réalisation,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2022.

DCM N°13/2022 : CREATION DE DEUX PLACES DE PARKING POUR MISE EN PLACE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE – CHOIX ENTREPRISE.

Vu la nécessité de mettre en place les dispositifs permettant la transition énergétique,

Vu les besoins de créations d'emplacements publics avec bornes de recharge électrique,

Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, et

Vu les devis réalisés par deux entreprises, pour la réalisation de deux places de parking, au 1 rue principale, le long du chemin rural de la « Large Voie »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

DECIDE de réaliser lesdits travaux, à savoir la création de 2 places de parking pour implantation d'une borne double de recharge électrique,

DECIDE de retenir la proposition de la société STRADEST - 57280 HAUCONCOURT ;
Devis D22030112, d'un montant HT de 3596.40 (trois mille cinq cent quatre vingt seize euros et quarante centimes HT ou quatre mille trois cent quinze euros et soixante huit centimes TTC) pour la création d'une structure de parking en matériaux, fourniture et pose d'une bordurette, fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0-10,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces travaux, y compris les dossiers de demandes de subvention,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2022.

DCM N° 14/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - Section de VIGY et ENVIRONS

Après exposé de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **huit voix « pour » et une « abstention »**

DECIDE de verser une Subvention de cent cinquante euros à l'Union Nationale des Combattants – Fédération de la Moselle – Section de VIGY et ENVIRONS.

16 – DEBAT SUR LES GARANTIES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Maire, en application de l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution des garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Cette information porte sur les enjeux de la protection sociale complémentaire destinée à couvrir :

- Soit les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne – dite complémentaire santé,
- Soit les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès – dite complémentaire prévoyance,
- Soit les deux risques.

Cette participation financière obligatoire des employeurs territoriaux entrera en vigueur progressivement et au plus tard en 2026.

Des conventions de participation sur le risque prévoyance ont été conclues depuis 2014, avec obligation faite aux employeurs locaux de donner mandat préalablement. (budget actuel de participation de 5.54€ par agent – soit pour la commune un agent administratif sous contrat de droit public et un agent technique titulaire).

17- DIVERS :

a) Droit de préemption –

Néant.

b) Suivi dossier Bio-diversité, réouverture ruisseau et ruissellements.

Phase d'études de la maîtrise d'œuvre en cours de finalisation. Démarche auprès des propriétaires pour définir leur volonté (vente ou servitudes à créer) et ensuite début des travaux.

c) Révision du PLU

La procédure du PLU est lancée. Le planning a été validé dont la possible modification des Zonages (Zone 1AU transformée en Zone A) dès la fin septembre 2022.

d) Déménagement et démission d'une élue

Information du départ le 07/02/2022 de Madame Christel VENON avec démission.

e) Autres. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et arrêtée à 14 délibérations du n° 01/2022 au n° 14/2022.

Pour extrait conforme

Servigny lès Sainte Barbe, le 24 mars 2022

Joël SIMON, Maire